

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

IDENTIFICATION	
COMMUNE.S	Beuxes Messemé Sammarçolles
NOM DE L'ECOLE / DU RPI	RPI BMS
DATE DE LA REUNION	08/11/2022

PARTICIPANTS

☑ : présent ou présente EXC : excusé ou excusée

Représentants, représentantes des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
<p>Titulaires</p> <p>Mme POUVREAU ☑ Mme KESTEMAN ☑ Mme DESSAINT ☑ Mme SARDIN ☑</p> <p>Suppléantes</p> <p>Mme CLÉMENT ☑</p>	<p>Président ou présidente</p> <p>Mme LAPOUGE ☑</p> <p>Enseignants, enseignantes</p> <p>Mme MASSON ☑ Mme SUIRE ☑ M. DESVAUX ☑</p> <p>IEN</p> <p>Mme JUSSAUME EXC</p>	<p>Mairie de Sammarçolles</p> <p>Mme BERTON, maire ☑ M. REIGNIER, adjoint ☑ Mme CASSEGRAIN, adjointe ☑</p> <p>Mairie de Beuxes</p> <p>M. MONERRIS, maire ☑ Mme FLEURIAU, adjointe ☑</p> <p>CCPL</p> <p>Mme BAUD ☑</p>	<p>Invité ou invitée (en fonction de l'OJ)</p> <p>Mme FRANCOIS, maire de Messemé EXC</p>

Pour introduction, la présidente nomme une secrétaire de séance : Mme Masson

ORDRE DU JOUR

- 1) Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves.
- 2) Le vote pour réunir les trois conseils d'école du RPI en un seul conseil.

En cas de vote favorable à la réunion des trois conseils d'école, l'ordre du jour du conseil d'école du RPI sera :

- 1) Rappel du fonctionnement du conseil d'école
- 2) Règlement intérieur et charte de la laïcité
- 3) Les effectifs du RPI pour l'année scolaire 2022-2023 et prévisions pour l'année 2023-2024
- 4) Les ressources humaines et le fonctionnement des écoles
- 5) Organisation du temps scolaire
- 6) Hygiène et sécurité
- 7) Les travaux dans les écoles
- 8) Les projets des différentes écoles

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ECOLE

Elections des représentants des parents d'élèves :

Chaque école a organisé ses propres élections le vendredi 7 octobre.

Voici le compte rendu des élections des représentants des parents d'élèves de chaque école :

École	Inscrits	Votants	Suffrages exprimés	Blancs ou nuls	Nb de sièges	Titulaires élus	Suppléantes élus
Beuxes	68	46	42	4	2	Mmes Dessaint et Sardin	Mme Gain
Sammarçolles	60	39	29	10	2	Mmes Pouvreau et Kesteman	Mmes Clément et Bontemps

Les parents élus le sont jusqu'à la prochaine élection en 2023 et organiseront donc les élections de l'année prochaine.

Vote pour siéger en un seul conseil d'école pour l'année 2022-2023

A l'unanimité, il a été voté que les conseils des deux écoles se feront en commun pour le reste de l'année. Les personnes présentes lors du dernier conseil d'école ont validé le précédent compte-rendu.

Lecture du rôle et du fonctionnement du Conseil d'Ecole :

Le conseil d'école est constitué pour un an. Il est composé des enseignants, des maires des communes, du délégué départemental de l'éducation nationale, de l'inspecteur de l'éducation nationale, des représentants élus des parents d'élèves (un titulaire et un suppléant ; seuls les titulaires ont le droit de vote).

Il se réunit au moins 1 fois par trimestre.

Il établit le règlement intérieur de l'école, adopte le projet d'école, donne son avis sur toute question touchant au fonctionnement de l'école et à la vie de l'école (cantine, hygiène et sécurité, activités périscolaires, travaux, ...).

2. REGLEMENT INTERIEUR ET CHARTE DE LA LAÏCITÉ

Le règlement intérieur a été modifié pour les horaires de Sammarçolles : Il inclut désormais des nouveaux horaires d'APC les mardis et jeudis soir après la classe de 16 h 15 à 16 h 45 et les horaires du nouvel accueil périscolaire qui ouvre le matin à 7 h 30 jusqu'à l'ouverture du portail à 8 h 35 et le soir de la sortie à 16 h 15 jusqu'à 18 h 30.

Les exemples concernant une « tenue correcte » ont été retirés.

Il est voté à l'unanimité.

La charte de la laïcité a été annexée au règlement intérieur.

Vote également pour la charte internet qui est adoptée à l'unanimité.

3. ACTIONS PÉDAGOGIQUES CONCOURANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉCOLE

Projets des écoles :

- Communs tous les ans :*
- école et cinéma
 - voyage de fin d'année
 - spectacle culture en herbe

Ecole et cinéma

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Beuxes : les séances se feront avec les deux classes.

1^{ère} séance : « Ernest et Célestine » vu le 13 octobre

2^{ème} séance : « Wallace et Gromit : les inventuriers » au mois de février

3^{ème} séance : « Cadet d'eau douce » au mois d'avril

Sammarçolles :

Classe des PS / MS :

1^{ère} séance : « A table » (avec la GS-CP) au mois de janvier

2^{ème} séance : « l'Odyssée de Choum » fin mai.

Classe des GS/ CP :

1^{ère} séance : « Ernest et Célestine » vu le 14 octobre

2^e séance : « A table » avec les PS-MS au mois de janvier

3^e séance : « Wallace et Gromit : les inventuriers » au mois de février

Film pour la solidarité et la tolérance au mois de mars : inscription prévue pour les CM.

Spectacle culture en herbe :

Les 2 écoles se sont inscrites.

Les maternelles et les CP : théâtre « Les pieds dans l'eau » le lundi 19 juin.

Les élèves de Beuxes : théâtre « Notre dame de Paris n'est pas finie » le jeudi 23 février

Semaine du court métrage en mars : les films sont visionnés en classe. A l'école de Sammarçolles, une projection est prévue la semaine de la Fête du court métrage le soir après la classe. La séance est ouverte aux familles de l'école.

Piscine :

Beuxes : 03/01/2023 au 03/03/2023 les lundis après-midis et les jeudis matins.

Pas de piscine la semaine du 16 janvier (classe bleue).

Sammarçolles : du 30/05/2023 au 30/06/2023 les mardis matins et jeudis après-midis.

Projet Escrime : du 8 novembre au 13 décembre pour les 2 classes de Beuxes. Ce projet est financé par l'ADASC (600 €).

Projet de peinture des préaux de l'école de Beuxes. Il est prévu que les élèves illustrent des histoires de la commune de Beuxes découvertes l'année dernière. Ces peintures seront faites sur des panneaux qui seront fixés sous les préaux.

Fête de Noël à Sammarçolles :

Ateliers cuisine le matin du jeudi avant les vacances. Moment de partage et d'échange l'après-midi.

Projet d'une fête de printemps à Sammarçolles : en mars. La mairie demande que la date leur soit transmise rapidement car des travaux sont prévus dans la salle des fêtes.

Défilé prévu dans les rues de Sammarçolles avec les élèves de Beuxes.

Ce sera également l'occasion de faire découvrir aux enfants des écoles le verger communal : découverte d'arbres fruitiers anciens, installation d'hôtel à insecte fabriqué par les enfants.

Le transport pour acheminer les 2 écoles à Sammarçolles est à l'étude. : il n'est pas possible d'utiliser le transport du matin et du soir car la dépose et la reprise se font à Sammarçolles.

Il y a possibilité d'utiliser le bus offert par la CCPL.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Projet jardin et biodiversité : installation de bacs de jardinage dans l'école de Beuxes.

Installation de bacs en cours pour l'école de Sammarçolles. Création d'un espace non-entretenu dans le pré pour favoriser la biodiversité et observer la nature.

Festival du livre le 12 mai : les 2 classes de Beuxes se sont inscrites. La médiathèque n'a pas encore envoyé les animations retenues.

Mme Masson demande à la mairie si elle pourra bénéficier de grandes tables sous un préau pour faire des ateliers peinture si elle est retenue pour l'atelier « L'expo idéale ».

Journée RPI : le jeudi 29 juin à Beuxes.

Répétition du spectacle de la fête d'école et fabrication des programmes le matin.

Spectacle offert à tous les enfants l'après-midi par l'ADASC.

Les sorties de fin d'année:

école de Sammarçolles : en lien avec la biodiversité et le développement durable. Pas encore de projet fixe.

école de Beuxes : Non défini pour l'instant. Probablement en lien avec le projet développement durable.

Fête de l'école le vendredi 30 juin, en soirée à Beuxes.

4 . RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉCOLE

Effectifs actuels :

14 PS }
7 MS } 29 élèves de maternelle
8 GS }

10 CP }
12 CE1 } 51 élèves d'élémentaire
3 CE2 }
10 CM1 }
16 CM2 }

Soit 80 élèves sur le RPI répartis en 4 classes :

- 2 classes à l'école de Sammarçolles : PS-MS : 21 }
GS-CP : 18 } 39 élèves sur le site
- 2 classes à l'école de Beuxes : CE1-CE2 : 15 }
CM1-CM2 : 26 } 41 élèves sur le site

Effectif pour l'année 2023-2024 :

10 PS }
14 MS } 31 élèves de maternelle
7 GS }

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

8 CP	} 43 élèves d'élémentaire
10 CE1	
12 CE2	
3 CM1	
10 CM2	

Soit 74 élèves sur le RPI.

Nouvel Accueil périscolaire

Cet accueil est prévu pour tous les enfants des 2 sites du RPI (Beuxes et Sammarçolles) et se situe à l'école de Sammarçolles, située à Crué.

Horaires du matin : 7 h 30 – 8 h 35 (ouverture du portail pour les maternelles et trajet en car pour les élémentaires)

Horaires du soir : 16 h 15 – 18 h 30, le car dépose les élèves de Beuxes à Crué à 16 h 45.

Pour l'instant, peu d'élèves de Beuxes utilisent ce service.

Mme Baud indique que la CCPL a eu des problèmes de facturation. Les montants vont être régularisés.

Fonctionnement Sammarçolles :

Nouvel équipe pédagogique

M. Desvaux est le nouvel enseignant de la classe de PS-MS.

Mme Lapouge prend officiellement la direction de l'école de Sammarçolles.

Horaires : 8 h 35 – 11 h 45 / 13 h 15 – 16 h 15

APC : 16 h 15 – 16 h 45 les mardis et jeudis. La directrice ne fait pas APC dans le cadre de la loi Rhillac, sauf exceptionnellement. Une autorisation parentale est demandée en amont.

Décloisonnement : un décloisonnement est prévu tous les débuts d'après-midi sur le temps de sieste des PS-MS pour favoriser la lecture des CP grâce à un moment calme et silencieux et pour développer les axes du projet d'école avec les maternelles.

ATSEM : Mme Cailleateau et Mme Gourdin sont les atsem titulaires des classes de maternelles, présentes sur tout le temps de classe. Elles s'occupent aussi de l'accueil périscolaire.

Elèves à besoins particuliers : une AESH, Mme Lahoussine, vient dans la classe de GS-CP le lundi toute la journée et le jeudi matin pour accompagner un élève en situation de handicap. Une éducatrice, Mme Pillot, vient tous les lundis matins de 10 h 00 à 11 h 45 pour accompagner un autre élève en situation de handicap.

Fonctionnement de Beuxes :

Horaires : 9 h 00 – 12 h 00 / 13 h 30 – 16 h 30.

APC : 16 h 30 – 17 h 30 les mardis. La directrice ne fait pas APC. Une autorisation parentale est demandée en amont.

Elèves à besoins particuliers : une AESH, Mme Gamelon, vient dans la classe de CM1-CM2 le lundi toute la journée et le jeudi après-midi pour accompagner une élève en situation de handicap.

Cantine scolaire : il y a une augmentation pour les mairies de 8 %. Seul 3 % a été reporté sur le prix demandé aux parents.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Transport scolaire :

Une demande d'arrêt pour 5 enfants a été faite au mois de juillet pour le Grand Ponçay (commune de Beuxes) .
Une visite a été effectuée par le service compétent de la région. L'étude du dossier est en cours (sécurité, passage de gros camions...). La région devrait rendre sa décision très prochainement (délai 3 mois après la demande).
La CCPL indique qu'il y a un peu de retard dans l'étude des dossiers et que les familles peuvent prendre une carte (30 €) pour faire le trajet école de Beuxes – école de Crué pour bénéficier de l'accueil périscolaire.

5 . MOYENS MATÉRIELS ET FINANCIERS

Budget alloué par les mairies et/ou la CCPL :

Sammarçolles :

La CCPL alloue la somme de 60€ par élève scolarisé en maternelle, ce qui fait la somme de 1740 € pour l'année 2022.

La mairie de Sammarçolles alloue la somme de 40 euros par élève scolarisé en CP sur l'année scolaire 2022-2023, soit 400€.

Beuxes : 1 850 € par année civile.

6 . PLACE DES PARENTS A L'ÉCOLE

ADASC (Association du Développement des Actions Sportive et Culturelles, composée de parents et d'enseignants)

Ses ressources : Cotisation annuelle demandée aux parents : 15 € par enfant

Subvention Mairie : 200 € par classe

Le bénéfice des actions menées

Bilan financier : Il a été présenté à l'assemblée générale qui s'est tenue le 20/09/2021.

Les différentes manifestations organisées :

- Les photos de classe ont eu lieu le jeudi 13 octobre
- La vente de jus de pomme en octobre
- La vente de sapin de Noël en partenariat avec Gamm Vert en octobre/novembre
- La tombola chocolat à Pâques
- La randonnée des écoles à Beuxes prévue le 2 avril
- La vente de charcuterie au mois de mai
- Le vide grenier le 14 mai 2022 à Sammarçolles. Il faut voir avec le club de football de Sammarçolles car il y a un match cette même journée.
- La fête d'école le vendredi 30 juin à Beuxes en soirée

La présidente est Mme BRUNET Morgane.

L'ADASC a la possibilité d'acheter à moindre coût des petites serres (2 m x 2m).

Elle propose d'en installer une dans chaque école : dans le jardin derrière l'école à Beuxes, dans le pré à Crué.

Les maires indiquent qu'il va falloir étudier leur emplacement précis afin qu'elles soient installées en toute sécurité.

7 . HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Les exercices incendie ont été réalisés comme suit :

- à Beuxes : le 23 septembre à 16 h 00. Tout s'est bien passé.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

- à Sammarçolles : le 07 octobre à 16 h 00. Tout s'est bien passé.

PPMS Attentat / intrusion

- à Beuxes le 18 / 10 : tout s'est bien passé.

- à Crué le 14 / 10, nous sommes restés dans le silence absolu pendant 5 min (→ attentat intrusion en confinement).

La mise à jour des PPMS a été rédigée dans les deux écoles et a été envoyée à la conseillère pédagogique Mme Lecomte-Merlaud.

Une information sera comme chaque année, transmise aux familles pour leur expliquer les consignes à respecter, notamment en cas de confinement.

Protocole COVID

Lecture de l'infographie du ministère de l'Éducation nationale.

Travaux dans les écoles

Crué : *Travaux effectués* :

- suite à l'orage de l'année dernière, changement du téléphone qui fonctionne dans la classe des GS-CP
- mur du fond de la classe des GS-CP rénové et repeint
- tracés des jeux de cour refaits
- aménagements pour améliorer l'isolation phonique dans la cantine
- rénovation mur et peinture des encadrements de porte dans l'ancien logement

Travaux demandés :

- étude de la porte de la classe de Mme Lapouge côté pré qui ne fonctionne pas.
- pose de film anti-UV sur les fenêtres très exposées au soleil pour améliorer l'isolation et les fortes chaleurs les journées très ensoleillées.

La mairie doit étudier cette solution car l'hiver, la chaleur ne pourra pas être récupérée.

- installation de 4 bacs de jardinage, finalement fabriqués par l'ADASC.
- création d'un espace non-entretenu dans le pré pour favoriser la biodiversité
- repeindre le dessous du tableau dans la classe de M. Desvaux
- demande d'installer une cuve de récupération de 1 000L dans le pré, derrière la salle de sieste, près du parking.

Beuxes : *Travaux effectués* :

- Une armoire a été installée dans la BCD pour ranger des livres. Mme Masson regrette que les étagères ne soient pas amovibles pour organiser les livres comme elle le souhaite.

Travaux demandés :

- Local sportif : il n'est pas possible de réunir en un seul les différents compartiments.

Il est donc demandé d'avoir une armoire dans le garage afin d'enlever le matériel de jardinage du local du milieu et de récupérer ainsi cet espace pour le matériel de sport.

Il est demandé d'installer des étagères dans le compartiment de gauche pour qu'il soit plus fonctionnel.

- Les tracés de la cour sont à repeindre.
- Problème de téléphone : le combiné central dans la BCD grésille et il ne tient pas la charge.
- Demande d'installer une cuve de récupération de 1 000L dans le jardin. Le problème c'est qu'il n'y a actuellement

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

pas de gouttières sur les bâtiments pour récupérer l'eau de pluie. Il est évoqué d'installer une gouttière sur le petit local de la chaudière mais la cuve va ensuite gêner le passage.

Si la serre proposée par l'ADASC devait être installée, l'installation d'une gouttière sur celle-ci pourrait convenir.

Économie d'énergie :

Vu la situation actuelle, il convient de réduire la consommation d'électricité. Les mairies doivent diminuer leur consommation de 10%.

- Les élèves de Beuxes ont été sensibilisés à cette problématique : éteindre les lumières, les ordinateurs après leur utilisation, fermer les portes des toilettes.

- La mairie de Sammarçolles demande que les radiateurs mobiles ne soient utilisés qu'en cas de grande nécessité. La température est réduite les mercredis, vendredis soirs et week-end.

La chaudière est programmée pour que la température dans les classes soit de 18°-19° de 6 h 00 à 18 h 30.

8. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

9. ACTIVITES COMPLEMENTAIRES EDUCATIVES, SPORTIVES ET CULTURELLES ORGANISEES PAR LES COLLECTIVITES ET MISES EN ŒUVRE HORS TEMPS SCOLAIRE, DANS LES LOCAUX SCOLAIRES

Le prochain conseil d'école est prévu **le mardi 28 mars.**

Fait à Beuxes le 14 / 11 / 2022

Le 14 / 11 / 2022

La présidente du Conseil d'École

Mme Lapouge

La secrétaire de séance

Mme Masson

